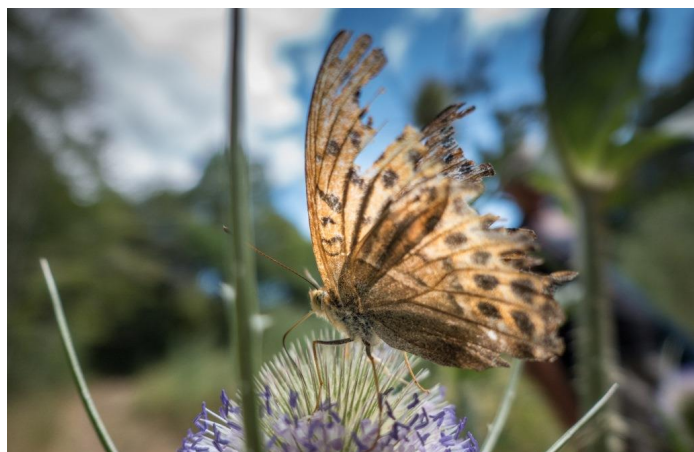


Objectif « zéro phyto » !



Pour faire face aux enjeux environnementaux et de santé publique, **les communes ont l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces publics depuis le 1^{er} janvier 2017**. On appelle produits phytosanitaires (ou pesticides), les herbicides, les insecticides, les fongicides utilisés pour détruire les plantes, les insectes et les champignons. Longtemps jugés indispensables, **les pesticides sont désormais au centre des préoccupations environnementales**.

Ces produits se retrouvent actuellement partout dans notre environnement : l'air, l'eau, la terre, les plantes, les animaux dans nos maisons et même dans notre propre corps !

Les conséquences de ces produits sur la santé sont importantes. Les pesticides impactent également fortement l'environnement. En effet, ils ont un spectre de toxicité beaucoup plus large que le laisse entendre leurs appellations : herbicide, insecticide, fongicide. Ce sont en fait des substances qui agissent sur l'ensemble du vivant : bactéries, champignons, plantes, insectes, mammifères etc. **A titre d'exemple, des désherbants couramment utilisés s'avèrent aussi très toxiques pour les poissons, les batraciens ou des insectes auxiliaires...**

L'arrêt de l'utilisation de ces produits par les communes est donc bénéfique pour l'environnement mais aussi pour la santé de tous les habitants.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois engagé aux côtés des communes :

Pour aider les communes dans cette démarche et leur faciliter la transition vers le « 0 produits phytosanitaires », le Parc naturel régional de l'Avesnois accompagne les communes qui le souhaitent. Pour cela le Parc propose aux collectivités un audit des pratiques actuelles pour ensuite définir de nouveaux objectifs et de nouvelles méthodes d'entretien comme la gestion différenciée, des solutions techniques alternatives, la formation des agents techniques...

Habitants : vous aussi adoptez une attitude citoyenne, participez à la démarche !

- En étant plus tolérant envers les herbes spontanées, elles ne sont pas sales ni mauvaises, et elles sont inoffensives pour l'homme et l'environnement
- En désherbant vous-même à la main devant chez vous
- En soutenant votre commune et ses services techniques dans cette démarche...